

Offre de financement BCN 0,9%

Votre loyer fixé à la pose de la première pierre

La BCN propose des conditions attractives aux personnes qui se lancent dans la construction de leur maison familiale ou de leur appartement en PPE.

Economisez durant la phase de construction.

Durant la phase de construction, le financement traditionnel engendre des intérêts (actuellement 2.5%) ainsi qu'une commission annuelle de 1%.

De manière à réduire au maximum vos charges financières, nous vous proposons un procédé avantageux en concluant un contrat hypothécaire qui prendra effet dès la pose de la première pierre.

Selon la simulation ci-contre, **cet avantage vous permet d'économiser CHF 8'320.- sur les intérêts intercalaires** perçus durant la période de construction.

Calcul des intérêts intercalaires sur un solde débiteur moyen de CHF 320'000.-*

Intérêts annuels du compte de construction (2.5%)	CHF 8'000.-
Commission annuelle de suivi du compte de construction (1%)	CHF 3'200.-
Total selon un modèle de financement classique	CHF 11'200.-
Intérêts annuels grâce à l'offre de financement BCN (0.9%)	CHF 2'880.-
Votre économie	CHF 8'320.-

* En général, 50% du montant du prêt hypothécaire total.

Simulation financement

Prix d'achat (intérêts intercalaires inclus)	800'000.-
Fonds propres	160'000.-
Prêt hypothécaire BCN	640'000.-
Intérêts intercalaires en phase de construction (environ 1 an)	2'880.- (voir ci-dessus)
Intérêts annuels dès la fin des travaux (taux de 1.75%)	11'200.-
Amortissement annuel 1.5%	9'600.-
Votre charge hypothécaire annuelle	20'800.-
Votre charge hypothécaire mensuelle	1'733.-

* Taux moyen des années 2015 à 2018 pour une durée fixe de 10 ans.

Réservez votre taux d'intérêt à l'avance, et gratuitement !

Vous convenez de votre hypothèque à taux fixe de deux tranches entre 5 et 10 ans ou d'une tranche d'une durée de 10 ans au taux du jour, bien que les conditions ne prennent effet que dans 9 mois, et ce, **sans majoration de taux** (forward).

Vos avantages

- Economies importantes durant la phase de construction.
- Pas de double loyer durant les travaux avec les intérêts intercalaires inclus dans le financement.
- Réservation du taux à l'avance, sans frais
- Simplification administrative, un seul contrat à signer, pas de consolidation à la fin des travaux.